

Lycée HGGSP 1^{ère}, Thème 3 : Étudier les divisions politiques du monde : les frontières

Objet de travail conclusif, Jalon 2 : Les frontières d'un état adhérent

1/Nicosie : une ville déchirée : frontières historique, idéologique, géographique et géopolitique

2/ Chypre, une île fracturée au cœur de tensions géopolitiques

Proposition pédagogique présentée dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire de Blois 10/10/2024, La ville

Caroline Cazaban-Mazerolles, Académie de Nantes, professeure en lycée et chargée de mission auprès du Centre des Archives diplomatiques de Nantes

Chypre, un paradis touristique ?

- Selon l'INSEE, Chypre est un pays du **Moyen-Orient**, c'est aussi un état insulaire de l'**Union Européenne** en Méditerranée orientale. L'île est au cœur d'un conflit gelé depuis plus de 50 ans entre la Turquie et les indépendantistes chypriotes grecs. L'ONU y maintient des **casques bleus**.

-The United Nations Peacekeeping Force in [#Cyprus](#) ([#UNFICYP](#)) condemns the assaults against UN [#peacekeepers](#) and damage to [@UN](#) vehicles by personnel from the Turkish Cypriot side this morning.

Read full statement here: <https://t.co/awfxpgY1Et> [pic.twitter.com/YtK7QW2bbN](https://t.co/awfxpgY1Et)

— UN Cyprus (@UN_CYPRUS) [August 18, 2023](#)

- C'est aussi une **destination touristique prisée par les pays de l'Est** en raison d'un climat très agréable toute l'année, proche, avec peu de décalage horaire

- « Chypre, cheval de Troie du Kremlin au cœur du système financier mondial

Une fuite de documents révèle comment l'île de Chypre et des cabinets comptables comme PwC ont fait fortune en jouant un rôle essentiel dans le moteur financier du Kremlin, même après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 ». (<https://ici.radio-canada.ca/info/long-format/2026547/chypre-kremlin-poutine-oligarque-pwc>)

Rappel historique

Île byzantine, puis conquise par Richard Cœur de lion en **1191**, vendue aux templiers puis revendue à Guy de Lusignan, c'est avant tout une base opérationnelle pour la reconquête de la Terre sainte jusqu'à la fin du XIII^e s. Les Lusignan poursuivent leur règne sous la suzeraineté mamelouke et la mainmise des génois sur les ports. Ils mettent en place un système féodal (servage), l'église orthodoxe est subordonnée à l'archevêque catholique (**1260**, *Bulla Cypria*).

Jacques de Lusignan est un fils illégitime de la famille qui commence une carrière de prélat sans conviction, se réfugie en Égypte à la cour du sultan mamelouk, y lève une armée pour aller prendre l'île tenue par sa belle-sœur après la mort de son frère.

Il cherche donc la protection de Venise, ennemie de Gênes, qui lui offre un mariage avec une jeune aristocrate vénitienne, richement dotée – ce qui lui permet de financer la reprise de l'île-, mais avec un contrat de mariage stipulant qu'en vertu de son adoption par la République de Venise, si Jacques meurt sans descendant, Catherine

Cornaro – et donc Venise, héritera de l'île. Le mariage est fait par procuration, puis Catherine se rend à Chypre où elle tombe enceinte. Jacques II meurt dans les mois qui suivent...dans des circonstances très floues.

Le fils de Catherine meurt de maladie à 1 an. La succession est disputée avec la belle famille de Catherine ; Venise la remet sur le trône puis l'oblige à abdiquer. **Chypre devient une possession vénitienne en 1489**, qui exploite la population autant que sous la domination franque.

1571 : la conquête ottomane (*par Sélim II, pour sécuriser ses routes commerciales / Juridiquement cette conquête est justifiée par la suzeraineté mamelouke et donc ottomane depuis la prise de l'Égypte en 1517*) est vue comme une libération du servage par la population, car elle va bénéficier du statut du Millet ottoman. Le patriarche orthodoxe reprend ses droits. C'est d'ailleurs assuré de la passivité de la population qu'il envahit l'île, dont les villes sont pourtant fortifiées par Giulio Savorgnano en 1567. C'est la fin du système féodal, et des nombreuses taxes.

Une population d'origine continentale ottomane repeuple peu à peu l'île après les épidémies sans qu'il y ait de tensions notables puisque les populations chrétiennes sont mieux traitées. Des villages mixtes existent alors. Les rébellions sont dues à la pression fiscale, avec une entente entre les communautés grecques et turques.

Dans la mouvance du nationalisme grec, au XIXe s., apparaît un nationalisme grec chypriote. Le gouvernement ottoman en 1821 ordonne l'exécution de Kyprianos, le principal meneur, de trois évêques et d'autres suspects, coupant court à la révolte à Chypre.

Le 4 juin 1878, les gouvernements ottoman et britannique concluent un accord autorisant le Royaume-Uni à occuper Chypre dont l'administration lui est confiée contre la protection britannique dans sa guerre avec la Russie. 1 habitant sur 3 est musulman.

Pour disposer d'un outil de maintien de l'ordre, puisque les forces ottomanes se sont retirées, les britanniques constituent une force semi-militaire (*Cyprus Police*), recrutée au sein des forces turques chypriotes, ce que justifie une théorie raciste en vogue à l'époque sur l'existence de « races martiales ».

Après 1890 et la montée de l'énosisme, donc des revendications grecques, la partialité de la *Cyprus Police* est largement débattue. Les 2 communautés connaissent alors des heurts sans précédents.

Il existe un large consensus historiographique sur les responsabilités britanniques dans la communautarisation des Chypriotes (Roudometof et Michael, 2009 ; Bouleti, 2011) mais d'un autre point de vue, on peut également voir dans le partenariat policier anglo-ottoman une forme d'assurance contre les débordements irrédentistes de l'énosisme...

Le mode de gestion britannique a favorisé les chypriotes turcs en leur accordant davantage de place dans les instances gouvernementales que leur nombre réel ne l'exigeait

La politique du « divide and rule » anglaise (politique de domination consistant à générer des dissensions entre plusieurs groupes pour éviter qu'ils ne fassent front commun envers l'occupant) conduit à la radicalisation des habitants chypriotes grecs et turcs

La Grande-Bretagne accorde l'indépendance sans souveraineté complète, garantie par elle-même, la Grèce et la Turquie (1960).

1955 : naissance de l'EKOA chypriote (*Ethniki Organosis Kyprion Agoniston* = organisation nationale chypriote des combattants)

1957 : la Turquie favorise la TMT (mouvement de défense des turcs)

1963-64 et 1967 : violents troubles intercommunautaires (application de la Constitution)

15 juillet 1974 coup d'état fomenté par la junte militaire grecque contre le président Makarios (Enosis)

20-22 juillet 1974 : l'armée turque intervient alors au nom du traité de Garantie (20-22 juillet 1974) et procède à une partition de l'île les 14-16 août 1974

Chronologie pour les élèves :

Documents d'appui – Chronologie (source : E. Copeaux, Cl. Mauss-Copeaux, «Chypre : une île, deux États» Les collections de l'Histoire, n°45, oct. 2009, p. 72)

1571 : conquête ottomane de l'île qui appartenait à Venise

1878 : Chypre passe sous contrôle anglais

1955 : le mouvement grec enosiste (l'EKOA – Organisation nationale des chypriotes grecs) débute une lutte armée contre les anglais

Conférence de Londres : les anglais invitent la Turquie et la Grèce à négocier le sort de Chypre

1957 : la Turquie favorise la création de la TMT (Mouvement de défense des Turcs)

Juin **1958** : premiers affrontements interethniques aboutissant à une 1^{ère} ligne de démarcation de Nicosie

1959 : les Traités de Londres et Zurich accordent l'indépendance à l'île en échange de 2 zones militaires attribuées à la Grande-Bretagne (250 km²), et garantissent le droit à la Grande-Bretagne, à la Turquie et à la Grèce le droit d'intervenir en cas de troubles

1960 : proclamation de l'indépendance, avec un système communautariste (autorité et justice séparées) ; président grec, vice-président turc élus par leurs communautés. L'appartenance à une communauté est fondée sur la religion.

Décembre **1963** : l'application de la Constitution engendre des tensions (1000 morts jusqu'à l'été 1964). Les nationalistes grecs visent l'*énosis*, les turcs se replient dans des enclaves et se préparent à la *taksim* (division de l'île)

15 juillet **1974** : tentative de putsch de la junte militaire au pouvoir en Grèce sur Chypre

Juillet-août **1974** : l'armée turque, qui craint pour sa population, envahit le Nord de Chypre, et expulse 200 000 grecs à la suite de la chute du « régime des colonels » de Grèce. Les chypriotes turcs du Sud se réfugient au Nord.

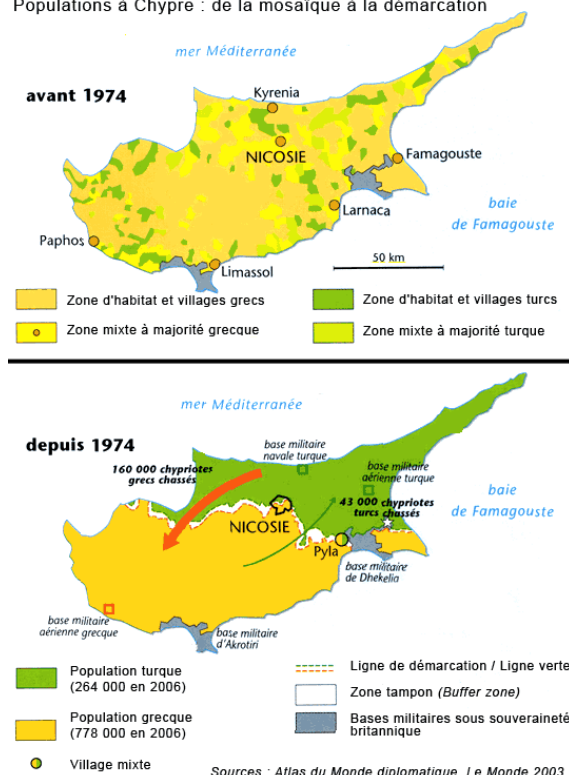
1975 : la zone Nord se proclame « État fédéré turc de Chypre » puis en 1983 « République turque de Chypre du Nord ».

23 avril **2003** : les autorités turques ouvrent des points de passage sur la ligne verte dans les deux sens pour une journée.

24 avril **2004** : plan Annan de réunification de l'ONU est approuvé au Nord, rejeté au Sud car il reconnaissait la division en deux entités dans une fédération.

1^{er} mai **2004** : entrée de Chypre dans l'Union européenne. La partie Nord reste sous contrôle militaire turc.

Populations à Chypre : de la mosaïque à la démarcation



Cartes de Chypre avant et après 1974

Source : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient8.htm>

1/Nicosie, une ville déchirée : frontières historique, idéologique, géographique et géopolitique

Insertion dans les programmes de lycée général (1^{ère} HGGSP) Fiche prof.

Après thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales, Axe 1 : Essor et déclin des puissances : un regard historique, Jalon 1 : L'empire ottoman, de l'essor au déclin (Chypre conquise en 1571)

=> Thème 3 HGGSP : **Étudier les divisions politiques du monde : les frontières**

Obj. : Expliciter pourquoi les acteurs tracent des frontières et quelles conséquences ont leurs actions – Montrer les affrontements, les débats et négociations face aux frontières

Objet de travail conclusif : Les frontières externes et internes de l'Union européenne – Jalon 2 : Les frontières d'un État adhérent. (2h-3h)

Dans ce thème, la frontière se limite à la limite de la souveraineté spatiale d'un État, sa reconnaissance légitime.

Prérequis : 2^{nde} : « Des mobilités généralisées »; Schengen et le contrôle aux frontières (Jalon 1 de l'OC)

Intérêt du choix de l'étude de Nicosie : Nicosie est le siège d'une frontière entre un état de l'UE et d'un « état » non-reconnu internationalement. La ville est traversée par une zone-tampon surveillée par l'ONU. Elle est traversée également par des frontières idéologique, religieuse, culturelle et économique qui se sont renforcées depuis 1974.

Insertion dans la séquence : Objet conclusif Jalon 2 (3 h)

Séance 1 : présentation historique et géographique par le professeur (30 mn)

Séance 2 : étude des documents par groupes et rédaction des réponses (1 heure)

Séance 3 : restitution des réponses à l'oral devant la classe, prise notes, correction (45 mn) **Nicosie : une ville déchirée : frontières historique, idéologique, géographique et géopolitique**

Séance 4 : lecture autonome dossier d'articles (ZEE, partis politiques) et proposition d'un schéma de synthèse évalué (1 heure) : **Chypre, une île fracturée au cœur de tensions géopolitiques**

Groupe 1 : une frontière géopolitique

Doc. Londres 378 PO 6 1931, dépêche de l'Ambassade française à Londres, au Ministère des Affaires étrangères, 07/07/1960 et 481 PO 1 – 41, de Chaillous (Ambassade de France à Nicosie) au MAE, 2/04/1974.

2 élèves : Quels sont les enjeux géopolitiques liés à l'indépendance de Chypre ?

Groupe 2 : une frontière historique

Doc. Londres, 378 PO 6 1931, Kellet de l'Ambassade à Chypre, au Ministère des Affaires étrangères, 26/03/1962

481 PO 1-41 8/8/1974 Div. du renseignement MAE au 1er ministre

2 élèves : Quels sont les facteurs historiques de division à Chypre ?

Groupe 3: une frontière géographique

Carte Nicosie, 481 PO 1 28, 1975; Nicosie 481 PO 1 58, Chailloux, ambassadeur de Fr. à Chypre, au Ministère des Affaires étrangères; Photographie de la zone tampon de Chypre 2008; 481 PO 1-58, Carte de la répartition des communautés turques avant 1970

4 élèves : La ligne verte est-elle une frontière ?

Groupe 4 : une frontière idéologique

481 PO 1-41 Ambassade Turquie à Bruxelles, Rapport : La question chypriote, 10/12/1975; 481 PO 1 59, Protestation d'une école secondaire de Nicosie (étudiants et professeurs) adressée à l'Ambassade de France à Chypre, 30/05/1984

2 élèves : Quelles idées politiques s'opposent à Nicosie depuis le milieu du XXe s. ?

I/Géopolitique : Quels sont les enjeux géopolitiques liés à l'indépendance de Chypre ?

1/ Londres 378 PO 6 1931, dépêche de l'Ambassade française à Londres, au Ministère des Affaires étrangères, 07/07/1960

Paris, le 07 juillet 1960 n° 357

Au conseil de l'OTAN du 6 juillet, le représentant britannique a lu une déclaration concernant Chypre, dont le département recevra le texte par bordereau.

La déclaration précise la procédure qui sera suivie pour l'accession de Chypre à l'indépendance, celle-ci devant intervenir probablement au milieu du mois d'août, ainsi que les documents qui ont fait l'objet d'un accord.

Elle indique ensuite les solutions qui ont été apportées aux principales questions en litige : étendue des bases – avenir des bases – modalités de l'administration – aide financière.

Elle se termine par le souhait que les gouvernements de l'OTAN envoient des représentants à Chypre dès la création du nouvel état.

Les représentants britannique, grec et turc ont exprimé tout à fait leur satisfaction de voir cette affaire si délicate trouver ainsi son règlement. Ils ont remercié M. Spaak et le conseil de l'OTAN pour la part qu'ils avait prise dans le rapprochement des points de vue à l'un des moments les plus difficiles de la négociation.

Signé : Leusse, diplomatie

2/ Nicosie 481 PO 1 – 41 2/04/1974, de Chaillous (Ambassade de France à Nicosie) au Ministère des Affaires étrangères

Objet : L'URSS et la situation à Chypre

Nicosie, le 2 avril 1974

Le quotidien communiste chypriote « Haravghi » publie aujourd'hui sous le titre « Le soutien de l'Union soviétique est réaffirmé catégoriquement. Athènes, Ankara et l'OTAN sont invités à mettre un terme à leur conspiration », le passage concernant Chypre du communiqué diffusé à Moscou à l'issue des entretiens entre les parts communistes grec et soviétique. Je communique ci-dessous ce texte au département :

Début citation : « Les représentants des partis communistes grec et soviétique ont proclamé leur soutien inébranlable à la lutte juste du peuple chypriote contre les plans impérialistes visant à la dissolution de l'état chypriote et à la conversion de l'île en base de guerre de l'OTAN. Ils ont aussi réaffirmé leur soutien total en faveur de l'indépendance et de la souveraineté de Chypre et du progrès social du peuple chypriote. » Fin de citation.

D'autre part, l'hebdomadaire communiste « Nei Keri » indique que les soviétiques, au cours de leurs entretiens avec M. Kissinger, lui auraient fait savoir que tout changement de situation dans l'île aurait des répercussions sur la paix et la sécurité en Méditerranée orientale.

L'accent mis sur ce communiqué va dans le même sens que la récente démarche soviétique à Athènes et corrobore l'inquiétude réelle ou factice, mais nettement exprimée, de mes collègues des pays de l'Est au sujet de la situation dans l'île.

Signé : Chaillous

II/ Historique : Quels sont les facteurs historiques de division à Chypre ?

1/ Londres, 378 PO 6 1931, Kellet de l'Ambassade française à Chypre, au Ministère des Affaires étrangères, 26/03/1962

Des bombes ont fait explosion dans 2 mosquées de Nicosie, alors que se célébrait la fête nationale grecque. L'émotion dans les 2 communautés est profonde. Le président de la République a condamné vivement des actes impies et barbares. Visiblement, a-t-il ajouté, les coupables voulaient troubler la coexistence pacifique entre les 2 communautés. De son côté, le vice-président a exprimé son indignation.

Selon le correspondant de Reuter, le Ministère de l'Intérieur aurait déclaré qu'il ressort de l'enquête préliminaire « que les bombes ont été placées non point par des grecs mais par des turcs ».

Reuter rapporte également que le gouvernement turc a officiellement déclaré qu'il suit de près l'activité des éléments extrémistes intéressés à voir les relations entre la Grèce et la Turquie et celles entre grecs et turcs de Chypre se détériorer.

La même dépêche indique que les Ministres des Affaires étrangères de Grèce et de Chypre auraient exprimé leurs regrets aux Ambassadeurs de Turquie à Athènes et à Nicosie.

Signé : Kellet

2/ Nicosie 481 PO 1-41 8/8/1974 Div. du renseignement du Ministère des Affaires étrangères au 1er ministre

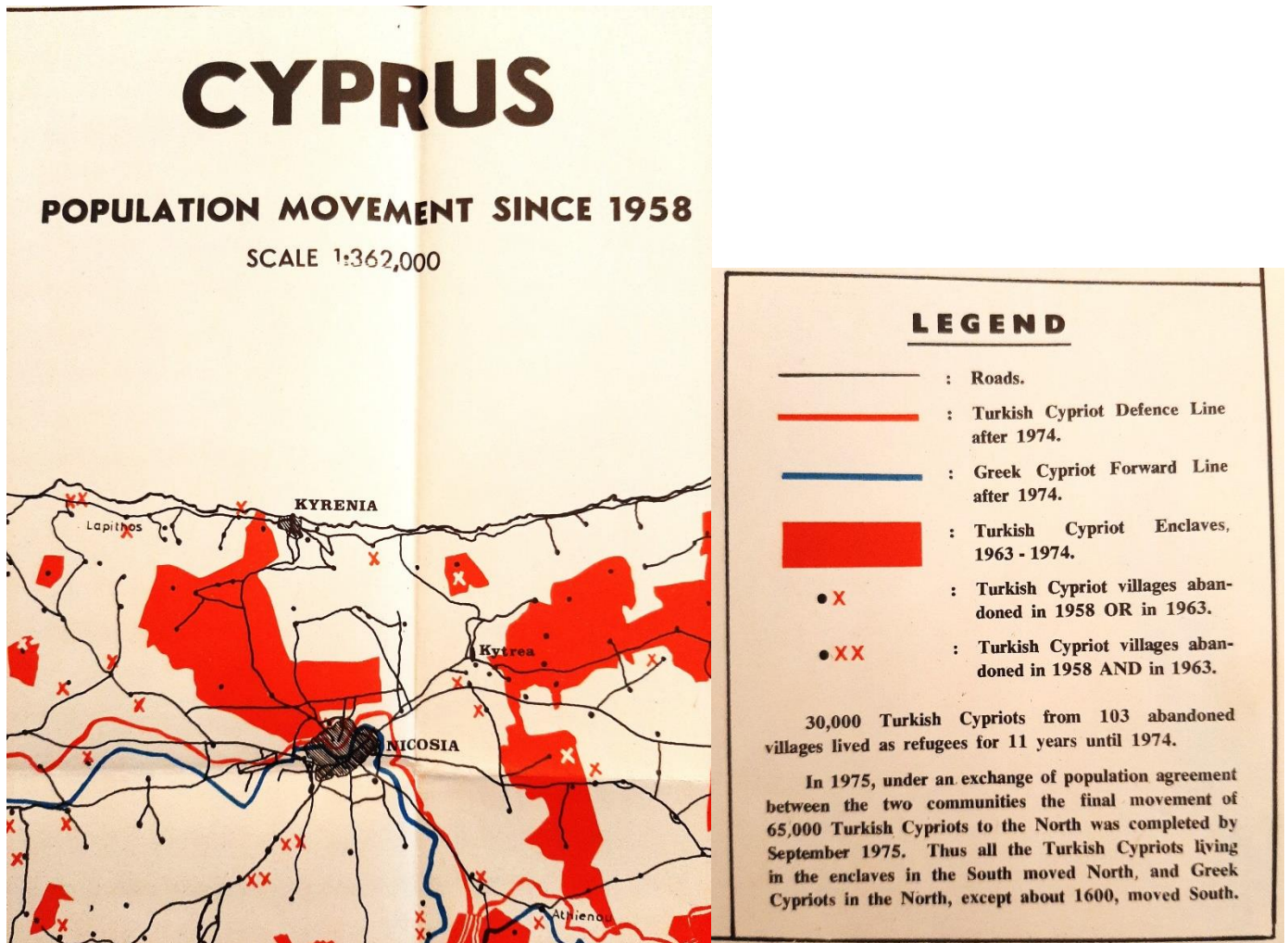
Chypre : toujours la crise

Malgré la signature à Genève, le 30 juillet, d'un accord tripartite entre les puissances garantes du statut de l'île : Angleterre, Grèce, Turquie, la phase active de la crise, ouverte par le coup d'état du 15 juillet à Nicosie, ne semble pas terminée.

A Chypre où les turcs ont débarqué 25 000 hommes et 300 chars, occupant une zone de 600 km² entre Kirénia et Nicosie, la situation demeure confuse. La communauté chypriote grecque fait maintenant bloc autour de M. Clérides contre « l'envahisseur ». La Garde Nationale, avec ses officiers grecs, les partisans de Makarios, les membres de l'EOKA-B et le contingent grec montrent une combativité que n'a pas entamé leur infériorité numérique et matérielle. Les haines ancestrales s'expriment avec violence, chacun essayant d'améliorer ses positions et de nettoyer « sa » zone des minorités restées sur place. Les forces de l'ONU, même si des renforts portent leurs effectifs à plus de 4000 hommes, ne semblent toujours pas en mesure de s'opposer aux affrontements armés. D'autre part, la zone tampon n'est pas encore délimitée et les accords de Genève sont incomplets. En effet ils ont prévu la protection par l'ONU des enclaves turques en zone grecque mais non celle des enclaves grecques dans la zone turque. [...]

III/ Géographie : La ligne verte est-elle une frontière ?

1/ Carte (Nicosie, 481 PO 1 28, 1975)



2/ Nicosie 481 PO 1 58, Chailloux, ambassadeur de Fr. à Chypre, au Ministère des Affaires étrangères, 06/10/1975

Alain Chailloux, Ambassadeur de France à Chypre, à son excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères

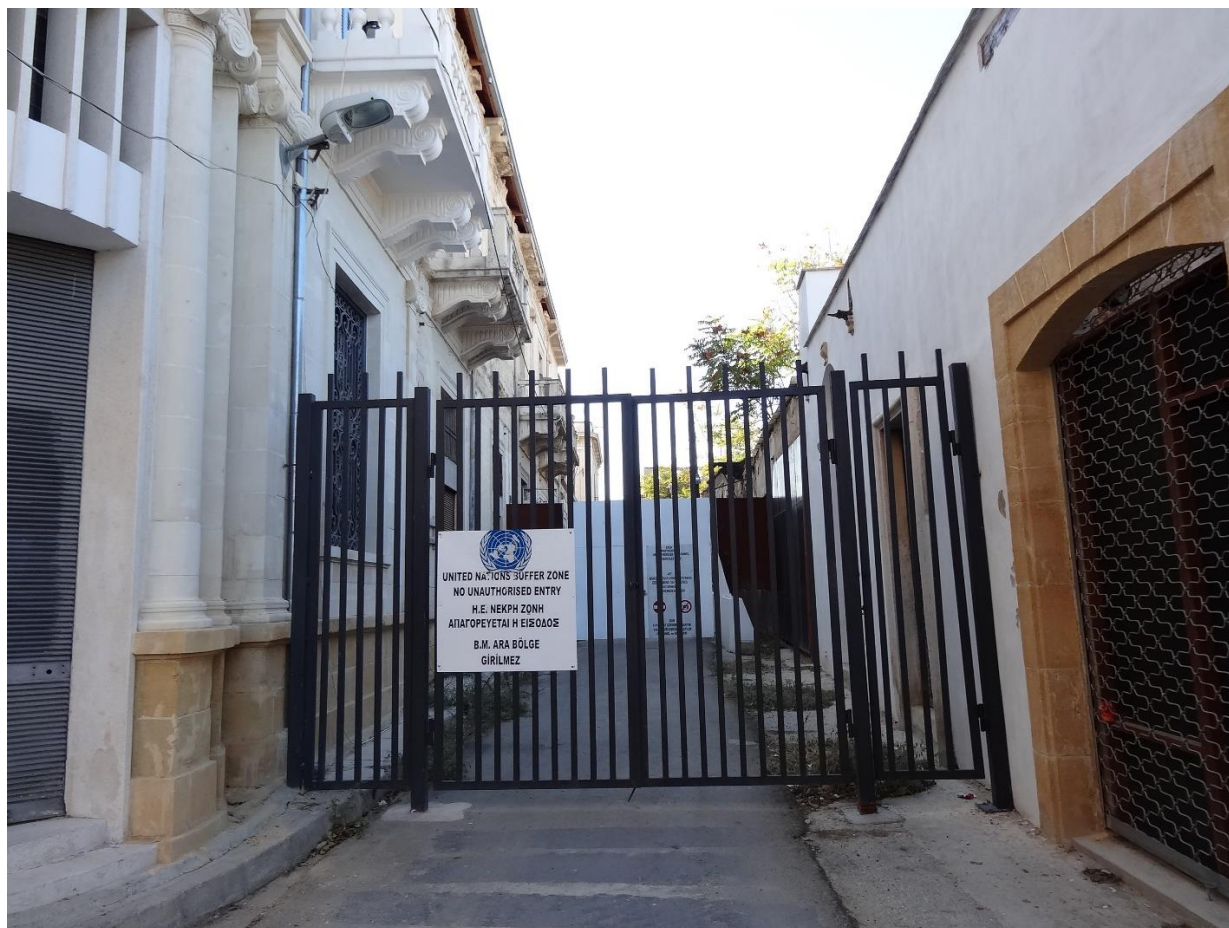
Objet : incidents sur la ligne verte

Trois incidents ont eu lieu récemment sur la ligne verte dans la région de Nicosie. Le 18 septembre, entre 22h45 et 23h20, les soldats turcs ont tiré des rafales d'armes automatiques en direction du poste de la Garde nationale. Celui-ci n'a pas répondu.

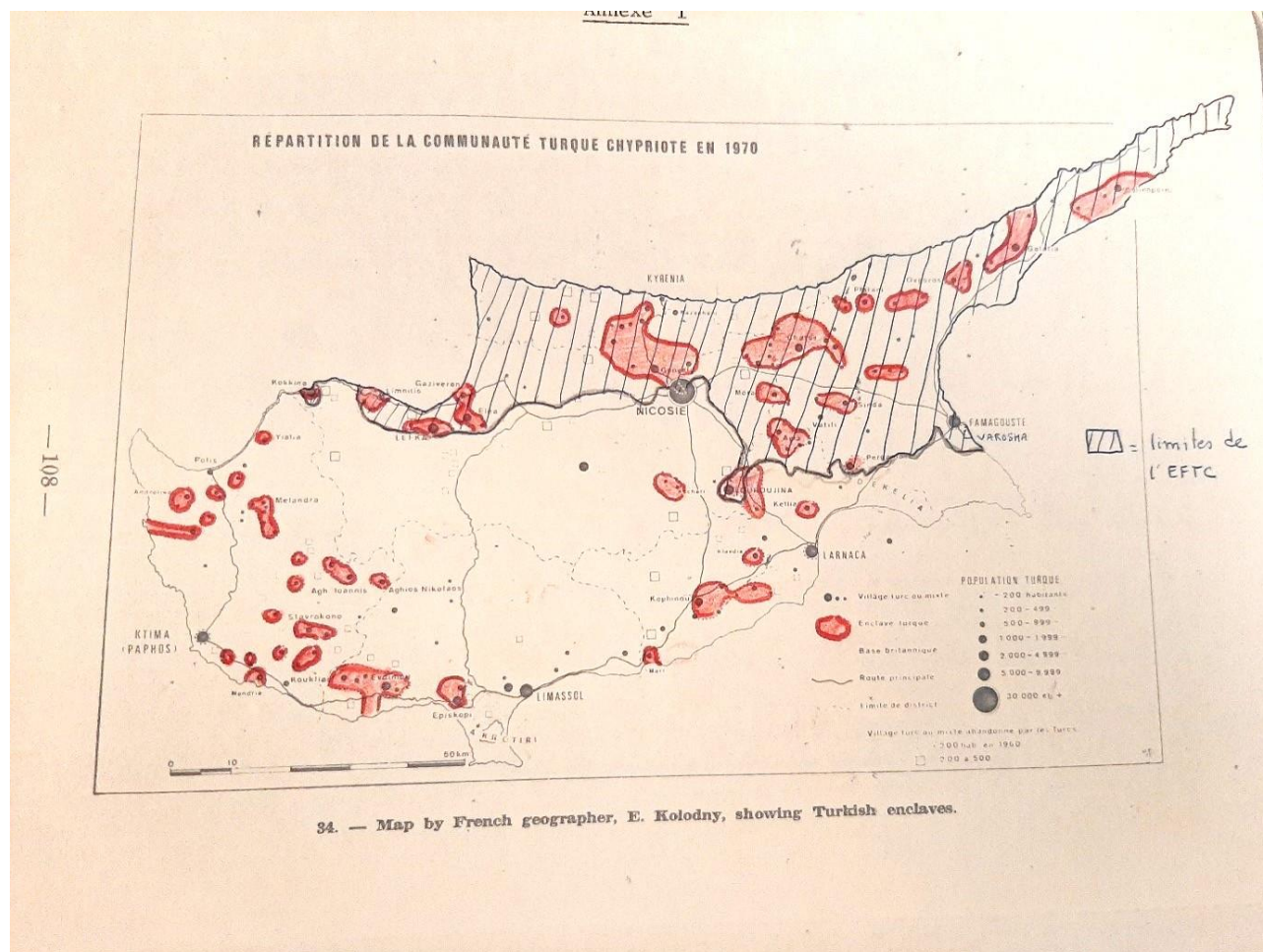
Le 24 septembre, un soldat chypriote turc a été tué par la décharge accidentelle du fusil d'un soldat du contingent canadien de l'UNFICYP qui se trouvait dans un poste d'observation dans la vieille ville de Nicosie (ma communication du 27 septembre 1975). Le commandement de l'UNFICYP a entrepris une enquête approfondie sur cette affaire, qui serait peut-être plus compliquée qu'elle ne le semblait de prime abord. Les Turcs avaient laissé entendre que le coup de feu aurait été tiré par un membre de la Garde nationale. Ceci ne paraît pas vérifié, mais il n'est pas exclu qu'il y ait eu une certaine négligence de la part du soldat canadien.

Dans la nuit du 2 octobre vers 22h, des échanges de tir d'armes automatiques ont eu lieu, toujours sur la ligne verte dans la vieille ville de Nicosie, entre la Garde nationale et les soldats turcs. Il est difficile pour le moment de savoir qui est responsable de l'incident.

3/ Photographie de la zone tampon de Nicosie, côté Chypre (source : personnelle, 2008)



4/481 PO 1-58, Carte de la répartition des communautés turques, 1970 (et limites État Fédéré Turc de Chypre en 1975)



IV / Idéologique : Quelles idéologies politiques s'opposent à Nicosie depuis le milieu du XXe s. ?

1/ Nicosie 481 PO 1-41 Ambassade de Turquie à Bruxelles, Rapport : La question chypriote, 10/12/1975

Messieurs,

En procédant à l'analyse de la question de Chypre, il me faut tout d'abord vous exposer certaines données géographiques, ethniques et historiques de l'île. Car ce sont ces données qui déterminent les particularités du problème. Et ensuite, pour mieux expliquer la situation actuelle, je me sens aussi obligé d'attirer brièvement votre attention sur certaines étapes importantes marquant le développement de la crise chypriote.

Chypre est une île dont la superficie est de 3 572 milles carrés et la population de 560 000 habitants. Géographiquement, elle est située à 40 milles seulement des côtes méridionales de Turquie et se trouve à une distance de 500 milles des côtes de la Grèce. Au cours de son histoire, Chypre a été soumise à diverses souverainetés. Elle a appartenu aux Assyriens, aux Perses, aux Arabes, à l'Empire romain d'Orient, aux Vénitiens et finalement à la Turquie. Elle n'a jamais fait partie de la Grèce, et son sort a toujours été lié à celui de l'Asie Mineure.

Chypre resta sous la souveraineté turque de 1571 à 1923, date à laquelle la souveraineté de l'île fut transférée à la Grande-Bretagne en vertu du Traité de Lausanne. La Grande-Bretagne avait déjà assumé la responsabilité d'administrer l'île en 1878 sur la base d'un accord spécial entre la Turquie et la Grande-Bretagne.

Il semble que ces simples faits géographiques et historiques suffisent à expliquer l'intérêt primordial de la Turquie dans la question de Chypre. Mais à ces faits vient s'ajouter un élément encore plus important : c'est l'existence à Chypre d'une communauté turque dont le nombre s'élève à 150 000 personnes. Ce nombre a varié au cours des siècles et il y eut des périodes où les Grecs et les Turcs de Chypre étaient en nombre égal.

Le point capital qu'il faut souligner, c'est qu'il n'y a pas eu à Chypre de nation chypriote et qu'il n'y en a jamais eu. La population de Chypre est composée de Turcs et de Grecs qui forment deux communautés nationales distinctes. Leur religion, leur caractère ethnique, leur langue, leurs traditions et leurs aspirations sont totalement différents. Elles constituent des projections des nations turque et grecque à Chypre et se sentent profondément solidaires de la Turquie et de la Grèce respectivement. Ces différences marquées se sont maintenues au cours de l'histoire, étant donné que, quelle que soit la puissance exerçant la souveraineté à Chypre, les Turcs et les Grecs ont toujours gardé une large autonomie dans leurs affaires communales et qu'aucune intégration n'eut lieu entre les deux groupes de population par voie d'intermariage ou assimilation culturelle et religieuse. Le fait même que la communauté grecque s'attache avec tant de fanatisme à l'idéal de l'hellénisme et de l'Enosis...[...]

THE GRAMMAR SCHOOL

CAMPUS: HIGHWAY - ANTHOUPOLIS AREA

P. O. Box 2262 - TEL. 026 - 21744

NICOSIA CYPRUS

PROTEST NOTE

We, the students and teachers of the Grammar School, Nicosia-Cyprus, having organised a march towards our occupied school and having been prevented by the Turkish occupation forces from reaching it,

STRONGLY PROTEST against the continuation of the occupation of our school premises for ten consecutive years by the Turkish army of invasion, which still holds under occupation 37% of the territory of the Republic of Cyprus, in brutal violation of the U.N. resolutions and international law.

The occupation of our country deprives us of our human rights of freedom, peace and security, freedom of movement and settlement, the right to property and all values which contribute to human dignity.

The occupation of our school deprives us of our constitutional right to education in a freely chosen place of education and in the best possible educational environment.

We demand the immediate implementation of all U.N. resolutions on Cyprus, the liberation of our occupied country and our occupied school.

We request the U.N. and all Security Council members to undertake their moral and political responsibilities under international law, and towards a small country and its people, suffering from occupation and injustice.

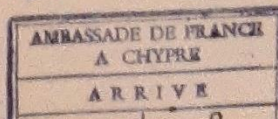
Nicosia, May 30, 1984

THE STUDENTS COMMITTEE

.....G. Symon.....

THE TEACHERS ASSOCIATION

.....N. Marou.....



Séance 3 : ETUDE DE DOCUMENTS (présentation et pistes de correction, pistes pour le croquis)

Groupe 1 : une frontière géopolitique : Quels sont les enjeux géopolitiques liés à l'indépendance de Chypre ?

Doc. Londres 378 PO 6 1931, dépêche de l'Ambassade française à Londres, au Ministère des Affaires étrangères, 07/07/1960 et 481 PO 1 – 41, de Chailloux (Ambassade de France à Nicosie) au MAE, 2/04/1974.

Le doc. 1 daté du 7/7/1960 évoque l'indépendance de Chypre tout juste actée, à la suite des traités de Londres et Zurich qui accordent l'indépendance de la Grande-Bretagne en échange de 2 zones militaires (250 km²) et un droit de regard de la Grèce, l'Angleterre et la Turquie. (Chronologie) Le conseil de l'Otan sous la direction de M. Spaak évoqué dans ce document montre l'enjeu majeur de l'indépendance de Chypre, non membre de l'OTAN (neutre) mais qui abrite 2 bases militaires britanniques d'importance (superficie et situation) en Méditerranée orientale.

Le doc. 2, daté du 2/4/1974 montre l'influence de Moscou (parti communiste chypriote) sur l'île et sa crainte de voir basculer Chypre sous domination occidentale (OTAN). Moscou promeut l'indépendance de Chypre vis-à-vis de « l'impérialisme » américain. On note que 2 quotidiens chypriotes sont communistes, preuve de la lutte d'influence qui s'exerce. Chypre est donc un enjeu géopolitique durant la Guerre froide.

Groupe 2 : une frontière historique : Quels sont les facteurs historiques de division à Chypre ?

Doc. Londres, 378 PO 6 1931, Kellet de l'Ambassade à Chypre, au Ministère des Affaires étrangères, 26/03/1962

Et 481 PO 1-41 8/8/1974 Div. du renseignement MAE au 1er ministre

Le doc. 1 est un rapport de l'Amb. fr. à Chypre au MAE évoquant un attentat à la bombe le jour de la fête nationale grecque dans 2 mosquées de Nicosie, attentat condamné par le président chypriote grec et le vice-président turc. Ce document rappelle les antagonismes entre les 2 communautés qui vivent côte à côte mais sans qu'il y ait d'assimilation ou de sentiment national commun, et ce depuis le XVIe s. Ce modus vivendi est prolongé par les institutions mises en place à la suite de l'indépendance. Il illustre également les troubles qui ont lieu dès le début des années 60 et qui vont s'amplifier en 1963 avec l'application de la Constitution, rejetée par les parties radicales de la population, divisée entre les partisans grecs chypriotes de l'Enosis et les partisans turcs chypriotes de la TMT, courants entretenus par la Grèce et la Turquie.

Le doc. 2 est daté du 8/8/1974, soit juste après la tentative de coup d'état à Chypre de la dictature militaire grecque, le 15/7/1974, et à la suite du début de l'invasion du nord de Chypre par l'armée turque pour défendre la population turcophone. La crise ouverte met en évidence des « haines ancestrales », un « nettoyage » ethnique, l'impuissance des puissances occidentales et de l'ONU devant les affrontements armés et les violences contre les civils.

On peut dire que Chypre est un atout stratégique disputé par la Grèce et la Turquie, qui ont profité de la division de la population entretenue par la Grande-Bretagne pour arriver à leurs fins.

Groupe 3 géographie : La ligne verte est-elle une frontière ?

Carte Nicosie, 481 PO 1 28, 1975 ; Nicosie 481 PO 1 58, Chailloux, ambassadeur de Fr. à Chypre, au Ministère des Affaires étrangères; Photographie de la zone tampon de Chypre 2008; 481 PO 1-58, Carte de la répartition des communautés turques avant 1970

Le **doc. 1** est une carte de 1975 montrant le partage de Nicosie par la zone tampon entre la ligne d'avancée chypriote au sud et la ligne de défense turque au nord. On remarque également les déplacements de population et les enclaves basés sur l'appartenance ethnique. Le **doc. 2** évoque des échanges de tirs dans la zone tampon et sa surveillance par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre en 1964. (United Nations Peace Keeping Force in Cyprus). Le **doc. 3** est une photo de la zone tampon infranchissable avec le logo de l'UN, montrant les bâtiments et rues abandonnées et murées. Un poste frontière a ouvert à Nicosie en 2003 pour les piétons, en dépit de la non-reconnaissance de la République turque de Chypre nord par la communauté internationale. Le **doc. 4** montre la division de l'île par la zone tampon et évoque la question des minorités dans chacune des zones.

Aujourd'hui, la zone tampon ou ligne verte sépare 2 entités politiques distinctes (Chypre et RTCN) mais cette dernière n'est reconnue que par la Turquie et la communauté internationale ne reconnaît Chypre que dans son intégralité. De plus, la ligne verte est surveillée par l'ONU (UNPKCYP). Elle coupe la capitale Nicosie en 2. Elle ne possède donc pas le statut juridique d'une frontière.

D'un point de vue géographique, en revanche, elle sépare 2 populations aujourd'hui homogènes au sud et au nord (chypriote grecque orthodoxe et chypriote turque musulmane), 2 économies (développée au sud, en voie de au nord), un territoire Schengen de l'UE d'un territoire sans statut : un pays démocratique au sud et une entité sous contrôle turc au nord.

Groupe 4 Sces Politiques : Quelles idées politiques s'opposent à Nicosie depuis le milieu du XXe s. ?

481 PO 1-41 Ambassade Turquie à Bruxelles, Rapport : *La question chypriote*, 10/12/1975 ; 481 PO 1 59, Protestation d'une école secondaire de Nicosie (étudiants et professeurs) adressée à l'Ambassade de France à Chypre, 30/05/1984

Attention à la **critique** du document 1 qui émane des autorités turques. Il s'agit d'un texte argumentatif qui légitime la présence turque (argument d'autorité : recours à l'histoire, parfois antique) et qui insiste sur l'absence de communauté chypriote pour défendre l'idée de deux nations qui coexisteraient sans communication, d'où la nécessité de partager l'île...en accusant les grecs de « fanatisme » (idéal de l'énosis). Les élèves doivent donc penser à la TMT, en miroir.

Le document 2 est une touchante déclaration d'un groupe scolaire chypriote grec (enseignants et élèves) à la suite d'une manifestation pacifique pour la libération de leur école en zone occupée par les turcs à Nicosie. Ils font appel aux résolutions de l'ONU, aux droits de l'homme, à l'état de droit, la charte des Nations Unies...appelant à l'aide la communauté internationale.

On voit ici l'opposition entre un discours de propagande et une communication qui convoque les instances internationales démocratiques.

Séance 4 : Réalisation d'un croquis pour répondre à une problématique à l'aide d'un dossier complémentaire
lecture autonome d'un dossier d'articles (ZEE, partis politiques de Chypre...pour compléter les connaissances déjà acquises) et proposition d'un schéma de synthèse (1 heure) : **Chypre, une île fracturée au cœur de tensions géopolitiques**

On n'attend pas un croquis avec une légende organisée en raison du temps imparti, une présentation orale peut se substituer pour répondre au titre problématisé.

